

SEPTEMBRE
2016



AVIS

à la population de Quincy-Voisins



Mercredi 13 juillet, défilé de la retraite aux flambeaux accompagné par la prestigieuse troupe « Clowns en Folie »

Page 5 Hameau de Moulignon : La commune de Quincy-Voisins et la Communauté de Communes du Pays Créçois ont oeuvré pour le transport scolaire des primaires, collégiens et lycéens

Une maison des seniors à Quincy-Voisins, c'est possible !



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.



L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a dit non au projet d'implantation d'un EPHAD à Quincy-Voisins (maison de retraite publique médicalisée). La Municipalité a imaginé une autre réponse : la maison des seniors.

Qu'est-ce qu'une maison des seniors ?

C'est un projet privé (et non public ou communal). Cela consiste à réaliser un immeuble pouvant accueillir des seniors valides (environ 95) dans des F1 ou F2 indépendants. Les résidents âgés sont libres de leurs allers et venues. Ils sont logés dans des lo-

gements meublés ou non. Ils peuvent y manger librement ou déjeuner au restaurant de la résidence. Ils ont leur médecin libéral, leurs aides ménagères. Ils peuvent bénéficier de tous les services d'animations ou de conciergerie assurés en permanence.

Notre maire a obtenu que la résidence réserve des cabinets médicaux ou paramédicaux dans une aile du bâtiment. Les ascenseurs assurent l'accueil des personnes à mobilité réduite à tous les niveaux. Le coût de la location des logements serait de 900€ par mois avec la blanchisserie assurée, le coût du restaurant exclu. Les résidents

pourront bénéficier de l'APL suivant leurs revenus.

Les résidents pourront recevoir librement des amis. La conciergerie assurera les services d'urgence, nécessaires nuit et jour. Des jardins potagers pourront être une activité pour ceux qui le souhaiteraient. C'est la société 3A qui gère l'immeuble, les services d'intendance, de nettoyage et d'urgence.

La municipalité a été un facilitateur mais n'est pas directement concernée par la gestion de l'établissement. Le nombre de résidents est similaire à celui de la maison de retraite envisagée par la mairie.

Plan local d'urbanisme (PLU)



Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commission municipale s'est réunie quatre fois pour travailler sur le zonage du territoire communal.

Une première réunion a eu lieu le 05 juillet 2016 pour commencer à élaborer le règlement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été présenté aux personnes publiques associées le 28 juin 2016.

Il devrait être débattu en séance du conseil municipal du mois de septembre 2016.

Le diagnostic de la commune est consultable sur le site internet de la mairie.

Vous êtes invités à nous faire part de vos remarques, suggestions ou demandes.

Pour cela, la mairie met à votre disposition un registre de concertation vous permettant d'inscrire vos demandes afin qu'elles soient étudiées.

Celui-ci est disponible à l'accueil de la mairie aux dates et heures d'ouverture habituelles.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter la direction des services techniques / service urbanisme au : 01.60.04.16.43.



Un PLU à Quincy-Voisins : Pour qui, pour quoi ?

Par délibération, la commune a décidé de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, qui remplacera son actuel Plan d'Occupation des Sols.

Cette démarche engage une réflexion sur l'ensemble du territoire communal.

Un document de planification

Le PLU va être l'outil permettant d'organiser les différents projets de développements communaux dans les 10-15 prochaines années. Il permettra également à la commune d'avoir un projet urbain compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France.

Jusqu'à présent, tout aménagement ou toute construction sur un territoire communal devait respecter les règles définies par le Plan d'Occupation des Sols.

Institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain du 13 décembre 2000, Le Plan Local d'Urbanisme fixe les règles générales et les servitudes d'occupation du sol.

C'est un document stratégique et opérationnel qui définit un projet d'aménagement et de développement communal dans un souci de développement durable. Depuis 2010, avec la loi dite Grenelle de l'Environnement, la loi Grenelle 2, et plus récemment la loi ALUR, l'environnement au sens large, le développement et l'aménagement durables sont intégrés à la réflexion de façon plus aboutie.

La loi ALUR prévoit également la disparition des Plans d'Occupation des Sols pour mars 2017. En engageant l'élaboration de son PLU, la commune va continuer de maîtriser pleinement son développement. Si la commune n'avait pas prescrit son PLU, le droit des sols retombait dans le droit commun dès 2017, sans possibilité de développement communal.

Le PLU définit un projet urbain sur 10-15 ans, prévoit et organise l'avenir de la commune en terme d'urbanisme. Sa portée recouvre l'intégralité du territoire communal. Il est en cohérence avec l'ensemble des documents arrêtés à l'échelle communale et intercommunale.

Un document réglementaire

Le PLU définit et régit l'usage des sols. Il concerne chaque parcelle privée ou publique du territoire communal. Il détermine entre autres les droits de construction et les conditions d'évolution attachées à chaque parcelle.

Le PLU s'impose aux particuliers et aux administrations et sert de référence à l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire, etc....)

En revanche le PLU n'a pas à régler les problèmes immobiliers relevant du code de la construction et de l'habitation, ni ceux de propriété et de voisinage de compétence du code civil.

Le contenu du PLU

Le rapport de présentation

Il expose le diagnostic communal (fonctionnement urbain, démographie, environnement, paysage, etc.) , précise les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'habitat et justifie l'ensemble du projet. Il comprend l'évaluation environnementale.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, c'est un guide des évolutions de l'espace et du développement local.

Il prend en compte, notamment, les thématiques suivantes : politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ainsi que l'habitat, les transports et les déplacements, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Finalement, il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce document, clé de voute du projet communal, n'existait pas dans le POS.

Ces 2 documents ne sont pas opposables aux tiers.

Les documents graphiques

Les documents graphiques (plan de zonage) couvrent l'intégralité du territoire communal, et le délimitent en zones :

U : zones urbaines, comme dans le POS

AU : zones à urbaniser, remplaçant les zones NA du POS

A : zones agricoles, remplaçant les zones NC du POS

N : zones naturelles, remplaçant les zones ND du POS

Ces documents font également apparaître les espaces boisés classés, les emplacements réservés, les servitudes d'utilité publique, etc.

Le règlement

Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones. Il est découpé en 16 articles qui définiront les occupations et utilisation des sols autorisées dans chacune des zones créées ainsi que les modes d'occupations. Diverses thématiques seront règlementées, notamment : occupation des sols, réseaux, voirie, implantation des constructions sur leur terrain d'assiette, hauteur des bâtiments, aspect extérieur, stationnement, plantations, énergies renouvelables.

Les orientations d'aménagement et de programmation

Ces orientations définissent les principes d'aménagement de nouveaux quartiers d'habitation ou d'activité économique ou encore les quartiers existants. Elles permettent de définir les modalités d'aménagement en termes d'habitat, de déplacements, d'équipements, etc.

Ce document, garant de l'aménagement communal, n'existait pas dans le POS.

Ces 3 documents sont opposables aux tiers, ils régissent le droit des sols sur l'ensemble de la commune.

Les annexes

Elles indiquent à titre d'information les servitudes d'utilité publique, ou encore les réseaux existants.

L'élaboration du projet du PLU

L'élaboration d'un document d'urbanisme est constituée par différentes étapes qui peuvent être scindées en deux grandes phases : la phase d'élaboration du projet communal et la phase administrative.

Le diagnostic, en ligne sur le site internet de la commune

L'analyse communale s'appuie dans un premier temps sur des éléments de diagnostic, afin de déterminer les enjeux qui se dégagent sur la commune pour les années à venir. Ces éléments de constat sur les forces et les faiblesses du territoire, seront repris dans le rapport de présentation.

Le territoire communal est analysé dans toutes ses composantes (socio-démographie, logements, emplois, paysages, milieux naturels,...)

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en ligne prochainement sur le site internet de la commune

Dans un second temps ces données vont permettre de faire émerger le projet politique d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exprime les orientations générales en matière d'aménagement et de développement retenues par la commune.

Les documents règlementaires et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Ces objectifs sont ensuite déclinés dans des documents règlementaires (plan de zonage et règlement) qui couvrent l'intégralité du territoire communal. Le PLU comprend également des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui retranscrivent de façon plus précise l'aménagement de secteurs définis.

La phase administrative et d'enquête publique

Au terme de l'élaboration du projet de PLU et de ces justifications, ce dernier est arrêté par le Conseil Municipal puis est soumis au contrôle juridique et à l'avis des personnes associées, pour une durée de 3 mois. Au terme de cette phase d'examen une enquête publique ouverte à tous vient clore la procédure de PLU avant son approbation par le Conseil Municipal.

L'approbation

Le conseil municipal approuve le PLU, modifié ou non suite à la consultation et l'enquête publique, par délibération. **Le PLU remplace donc officiellement le POS et devient opposable à toute nouvelle demande d'urbanisme (Permis de construire, etc.).**

Transports scolaires vers les collèges et les lycées

Après avoir eu connaissance des orientations budgétaires du conseil départemental, le conseil municipal de Quincy-Voisins du 29 janvier 2016, décida à la grande majorité des voix (2 abstentions : MM. SMAGUINE et BEAUPERE) de demander que les choix du Département soient modifiés et notamment ceux qui impactaient douloureusement les budgets des familles : suppression des aides aux transports scolaires qui, jusqu'alors, étaient gratuits pour les collégiens.

Dans un premier temps la participation du Département laissait, pour la carte Imagine'R, à la charge des familles des collégiens (191.90 €) et des lycéens (341.90 €).

La majorité du conseil municipal appela à signer la pétition lancée par le FCPE et les conseillers départementaux communistes.

Des milliers de parents signèrent cette pétition. Revenant sur les choix qu'il avait votés, l'exécutif du conseil départemental fit machine arrière en ce qui concernait les collégiens et ramena la participation des familles à 100€. Rien pour les lycéens et encore moins que rien pour les étudiants Seine et Marnais qui bénéficiaient d'une réduction importante pour leur carte de transport.

Le bureau municipal de notre commune informa le conseil qu'il demandait au Centre Communal d'Action Sociale de redistribuer l'aide que la commune accordait en 2015.

➤ Ainsi une aide de 20 € est accordée aux familles des lycéens (des lycées Jean-Vilar, Coubertin, Moissan, Baudelaire, Gué à Tresmes, Bossuet et les autres lycées avec options spéciales) et 15 € pour les collégiens du collège de la Dhuis.

➤ Pour bénéficier de cette aide il suffit de vous présenter en Mairie muni de la copie du contrat (original visé par l'établissement) de la carte Imagine'R de votre enfant, visée par l'établissement scolaire et d'un RIB.

Quant à la Communauté de Communes du Pays Créçois, elle jugea que cette situation ne la concernait pas et que c'était aux familles d'assumer cette dépense de rentrée.

La pétition pour la gratuité des transports scolaires est toujours en ligne.

Le Maire
Jean-Jacques JEGO

Réalisé

En cours d'élaboration

Objectif 2016

Objectif 2017

QUINCY-VOISINS

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS/ ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



RÉUNION PUBLIQUE

➤ PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

➤ PRÉSENTATION DU PADD

29 SEPTEMBRE 2016 À 20H, ESPACE JEAN FERRAT

Le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, vous présentera la procédure, l'intérêt de la démarche ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. À la suite de cette présentation, un débat aura lieu avec l'assemblée présente. Le bureau d'études et les élus municipaux se tiendront à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Transports scolaires au hameau de Moulignon : La commune de Quincy-Voisins et la Communauté de Communes du Pays Créçois ont oeuvré pour le transport collectif des Primaires, Collégiens et Lycéens



Exposition du projet

Suite à l'effort combiné de la commune de Quincy-Voisins et de la Communauté de Communes du Pays Créçois, le Département a étudié le projet de mise en place d'un transport collectif pour les élèves du Hameau de Moulignon.

Ainsi, le Département a proposé pour les collégiens et les lycéens, munis d'un titre de transport valide, les départs suivant :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Point d'arrêt	Transport collégiens et lycéens	
Matin		
Hameau de Moulignon	7h35	
zac du Ternoy	7h45	
Soir		
Zac du Ternoy	17h15	18h15
Hameau de Moulignon	17h25	18h25

Mercredi :

Point d'arrêt	Transport collégiens et lycéens	
Matin		
Hameau de Moulignon	7h35	
zac du Ternoy	7h45	
Soir		
Zac du Ternoy	12h35	18h15
Hameau de Moulignon	12h45	18h25

Le Département a proposé aussi des départs pour les élèves du CP au CM2, avec une participation annuelle de 100 € par enfant.

Afin de confirmer le projet, il a été demandé à toutes les familles concernées de se faire connaître en Mairie, afin de recenser les inscriptions à ce service de transport avant la fin juillet 2016.

Après 10 jours de consultations, le Département a communiqué à la Mairie le résultat du recensement. Il en résulte les éléments suivants :

- 15 personnes ont répondu au recensement
- 10 personnes confirment être intéressées par le transport des collégiens et lycéens

-5 personnes ne sont pas intéressées par le transport des CP au CM2.

Concernant le transport des CP au CM2, aucune famille, ayant répondu au recensement, ne souhaite inscrire son enfant sur ce transport. Le département ne proposera donc pas ce service en septembre prochain.

Pour bénéficier de ce transport sur le tronçon Moulignon- Zac de Ternoy, les lycéens et les collégiens doivent être porteurs de la carte SCOL'R.

Une inscription est donc obligatoire. Merci de venir chercher un dossier en mairie ou de le télécharger sur le site internet du Département www.seine-et-marne.fr afin de le remplir au plus vite.

Sans inscription définitive au circuit spécial scolaire la ligne desservant Moulignon pourra faire l'objet d'un arrêt de service dès le 19 septembre 2016.

Forum du Handicap : Samedi 15 octobre 2016

« Partageons une journée pour mieux vivre ensemble »

Initié par la commission extra-municipale du Handicap, le 1er Forum du handicap aura lieu **le samedi 15 octobre 2016 de 10h à 17h à l'Espace Jean Ferrat**. Il est organisé par la Mairie de Quincy-Voisins en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Créçois.

Cet évènement s'inscrit dans le cadre de l'engagement durable de la commune de Quincy-Voisins dans la reconnaissance du handicap. Une charte du handicap a été signée dès 2003 par le conseil municipal et la commission extra-municipale « Le Handicap, Faire plus et mieux » se réunit plusieurs fois par an, afin de mettre en place des actions concrètes.

Ce forum a pour objectif :

- de partager une journée pour mieux vivre ensemble
- d'apporter des solutions et des améliorations face aux problèmes rencontrés
- de proposer des activités de loisirs (sportives, culturelle et de détente)

Une quarantaine d'exposants seront présents afin que les visiteurs puissent partager, échanger et être informés. Diverses animations sont prévues. Durant cette journée, il vous sera possible de vous restaurer sur place. Ce forum est ouvert à tous. L'entrée est gratuite. Venez nombreux participer à cette journée de solidarité et d'échanges.

Renseignements : Carole Allem
Tél : 01.60.04.11.21.



La video surveillance, c'est non ! La video protection, c'est oui !



Certains d'entre vous ont pu lire dans le journal « La Marne » que la municipalité aurait décidé d'installer une « vidéo-surveillance » à Quincy-Voisins.

Rien n'est plus faux : le journaliste qui a interrogé Monsieur le Maire par « goût du sensationnel » a modifié son interview. Il lui a bien été dit « vidéo-protection » comme écrit dans la note rédigée par Mr Jego avant son interview.

Vidéo surveillance signifierait que des caméras observent les rues de Quincy-Voisins, les places, etc...

La vidéo-protection est un autre concept qui a été travaillé avec les services compétents de la gendarmerie pour dissuader les éventuels malfrats et cambrioleurs de ne pas s'aventurer dans notre village car ils sauraient être pistés dans leurs arrivées et départs de la Commune.

Huit caméras seront installées aux entrées et sorties de Quincy-Voisins. Elles ciblent notamment les plaques des véhicules qui entrent et sortent de la commune.

Ces images enregistrées en mairie sont à disposition des services de la gendarmerie, seule compétente dans notre secteur. À Meaux, il s'agit de vidéo-surveillance avec des caméras dans toutes les rues, des fonctionnaires devant leurs écrans et un chef « superviseur » qui alerte les patrouilles de la police municipale disséminées dans toute la ville.

À Quincy-Voisins, avec deux policiers municipaux, ce n'est pas possible d'avoir un budget pour une telle vidéo surveillance.

Quant au budget consacré à ces caméras de dissuasion, nous faisons l'effort de 100 000 € normalement subventionnés par l'Etat. C'est un effort important pour le budget communal qui a aussi d'autres priorités pour les écoles, la voirie, etc...

Certains veulent plus, et l'opposition municipale « toujours plus » alors qu'elle vote contre les budgets présentés et notamment les impôts locaux que nous voulons maintenir au plus raisonnable dans cette période de crise et de chômage.

La vidéo protection sera réalisée par des liaisons hertziennes depuis le château d'eau vers des antennes situées aux routes qui permettent l'accès à notre commune. C'est une solution moins performante

qu'une liaison par la fibre optique qui aurait multiplié le budget par 3 ou 4 compte-tenu des travaux de génie civil nécessaires.

Pour la municipalité, le « mieux est l'ennemi du bien », une formule qui nous permet d'avancer des solutions et de les réaliser. Ce fut un engagement de la campagne électorale de la majorité « Pour notre Village ». Encore une fois avec les moyens financiers du village, nous agissons, nous réalisons.

Tant pis pour les élus amateurs qui ne savent pas compter l'argent des contribuables, ils sont à mon avis 100 % inconscients de leurs propositions.

Le Maire
Jean-Jacques JEGO



Les journées du patrimoine 2016

Présentation des vitraux et exposé sur l'orgue

Samedi 17 septembre

- 10h : ouverture des portes de l'église
- 10h30 : exposé « Petite histoire de l'orgue »
(histoire, fonctionnement, démonstration)
- 14h30 : ouverture des portes
- 15h : exposé « Petite histoire de l'orgue »

Dimanche 18 septembre

- 10h : exposé « Petite histoire de l'orgue »
- 11h : Messe
- 14h30 : ouverture des portes de l'église
- 15h : exposé « Petite histoire de l'orgue »

Vifs remerciements à Monsieur Jacques Louet, Evelyne Fripiet et Alain Deleu pour l'organisation de ces journées



La musique en fête avec le conservatoire municipal de musique André Malraux



Padam d'Edith Piaf, extrait de la symphonie italienne de Félix Mendelssohn, le marché persan de Ketelbey, See you later alligator de Bill Haley, etc. On peut noter la remarquable prestation de l'orchestre qui a bien progressé et fait jouer des élèves de différents niveaux. Pour finir, les professeurs ont interprété des chansons aux airs bien connus. Le public, enthousiaste, les a accompagnés. Merci aux élèves, à leurs enseignants pour ce concert de qualité et aux bénévoles de l'ACLS pour la sympathique buvette.

La seule date du 21 juin ne suffit pas au conservatoire pour fêter la musique ! En effet la richesse et la qualité des formations données aux élèves permettent de proposer deux dates : celles du 21 et du 25 juin. Le programme est constitué de toutes les facettes des enseignements et des pratiques musicales proposées par le conservatoire.

► **Mardi 21 juin**, journée nationale de la fête de la musique, le conservatoire a organisé en partenariat avec l'ACLS, son premier concert dans le Temple rénové. Sur le thème de la musique festive, les ensembles à vents et à cordes et l'orchestre ont interprété : Greensleeves, New-York, New-York de Lisa Minnelli, Padam

► **Samedi 25 juin**, à l'Espace Jean Ferrat, l'orchestre ainsi que les classes d'éveil, de Bazik, de guitare, de saxophone et de musiques actuelles étaient à l'honneur. Un grand bravo aux élèves qui ont remarquablement joué. Le concert s'est terminé par des interprétations de chansons très populaires : un autre monde de Téléphone, un medley d'ACDC, un jour au mauvais endroit de Ca-logero... Les jeunes artistes ont fait un tabac !

Un grand merci à tous les professeurs du conservatoire qui s'investissent dans de nombreuses animations locales. Merci à l'association Métronome pour l'organisation de la pause gourmande.

Inscriptions 2016/2017 au conservatoire municipal de Musique André Malraux

Inscriptions	Horaires	Lieu
Mercredi 31/08/2016	De 15h à 18h	Conservatoire (Château municipal au 2 ^{ème} étage)
Vendredi 02/09/2016	De 16h à 19h	Conservatoire (Château municipal au 2 ^{ème} étage)
Samedi 03/09/2016	De 10h à 12h	Conservatoire (Château municipal au 2 ^{ème} étage)
Samedi 03/09/2016	De 14h à 17h	Forum des associations et services publics (<i>Espace Jean FERRAT</i>)

Reprise des cours de musique à partir du lundi 12 septembre 2016

Jumelage : Quincy-Voisins/Braunston : Nos amis anglais nous ont rendu visite



Quincy-Voisins et Braunston, c'est une grande amitié qui dure depuis 32 ans ! Cette année, c'était au tour de nos amis anglais de nous rendre visite. A leur arrivée le jeudi 2 juin en fin d'après-midi, un pot de bienvenue et un petit cadeau offert par la Municipalité les attendaient. Le groupe comprenait 22 per-

sonnes dont 3 enfants. Le vendredi 3 juin était une journée libre au sein des familles françaises. Nos hôtes anglais ont pu découvrir le Musée de la Grande Guerre, la cathédrale, le centre-ville de Meaux. De nombreuses familles se sont aussi rendues à l'école de la Dixmeresse où un accueil chaleureux les attendait.

Nos jeunes élèves, très enthousiastes de cette rencontre, avaient préparé des jeux et des dialogues, tout en anglais, pour faciliter les échanges. Bravo aux enfants et aux enseignants pour cette belle et riche initiative, très bien préparée. La soirée s'est terminée avec les familles françaises et anglaises au restaurant panoramique du golf de la Brie à Crécy la Chapelle. Le groupe de Pierre Loup Sibon a animé la soirée. Monsieur le Maire, Jean-

Jacques Jego, accompagné par Annie Jouan, qui fut à l'origine du jumelage, ont remis une plaque à Terry Tatham en hommage à Derek Weeb décédé en décembre 2015. Derek avait signé en 1984 la Charte du jumelage avec Claude Grimberg, maire de Quincy-Voisins, à l'époque. Le samedi 4 juin, le groupe franco-anglais s'est rendu à Provins dans la vieille ville. Le séjour fut riche en émotions et activités culturelles. Le groupe franco-anglais du comité de jumelage 2016, a remis 228 € à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de notre église. Un grand merci aux Anglais de Braunston et à leurs hôtes pour leur générosité. Nos amis Anglais sont repartis le dimanche 5 juin, le cœur rempli de bons souvenirs, et nous donnent rendez-vous à Braunston en 2017.

Remise de dictionnaires aux élèves de CM2



Mercredi 22 juin, a eu lieu la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 à l'Espace Jean Ferrat en présence de Mr le Maire Jean Jacques Jego, des élus et des enseignants. Après le discours de Mme Chantal Kaci Maire-adjointe à l'Éducation, la parole a été donnée aux élèves pour des anecdotes de leur scolarité. Que de bons souvenirs ! Puis ce fut au tour de Jean-Jacques Jego, de prendre la parole. Il raconta le nombre impressionnant de fois

où il a redoublé le CM2 du fait qu'il ait été instituteur durant 25 ans. Ce fut un moment très drôle bien apprécié des élèves.

Ces derniers ont été appelés un par un pour recevoir un dictionnaire accompagné d'un fascicule sur les momies et pyramides pour l'école de la Dixmeresse et un autre sur Léonard de Vinci pour celle de Prévert.



Départ de Mme Nadine Riehl, directrice de l'école « La Forestière »

Vendredi 24 juin, Mme Nadine Riehl a fêté son départ, après 25 années passées à l'école de la Forestière, entourée de sa famille, ses amis, collègues, parents d'élèves et élus. Ce fut un moment fort en émotions notamment lors de la prise de parole de Monsieur le Maire, de Nadine et de Mme Rasia, inspectrice de l'Éducation Nationale.

La soirée s'est terminée dans une ambiance très festive autour d'un grand buffet, en musique avec des danses.



Cross des écoles 2016

Mercredi 8 juin, la municipalité a organisé le traditionnel cross des écoles auquel participent tous les élèves des écoles primaires. Grâce à l'implication des élus, des enseignants, des parents d'élèves, du soutien logistique des services techniques municipaux et d'un temps clément ce jour là, cette manifestation a été une belle réussite ! Les enfants ont donné le meilleur d'eux-mêmes sur ces courses préparées selon l'âge dans le somptueux parc du château. Vous pouvez consulter tous les résultats sur le site internet de la commune : www.quincy-voisins.com. Nos plus vifs remerciements à Mme Kristell Robin pour toutes les photos prises lors du cross.



Kermesse de l'école Jacques Prévert

Initialement programmée le 4 juin, la kermesse de l'école Jacques Prévert a été reportée au Mardi 21 juin où une toute petite partie du spectacle a pu avoir lieu, celui-ci ayant été interrompu par une pluie battante. C'est finalement le vendredi 1^{er} juillet, en soirée que la fête a pu avoir lieu dans son intégralité. Au programme : Repas, spectacle sur le thème du « Voyage autour du Monde » et jeux de kermesse. Un grand merci aux enseignants, parents d'élèves et amis de l'école pour leur patience et volonté d'avoir maintenu cette fête dans l'intérêt des enfants. Un grand moment de partage qui annonçait les grandes vacances ! Bravo à tous !



Hommage aux victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016

Le lundi 18 juillet à 12h, les élus, le personnel communal, les quincéens, se sont rassemblés pour observer une minute de silence afin de rendre hommage aux 84 victimes de l'attentat de Nice. Toutes nos pensées se tournent vers les victimes, leurs familles, leurs proches, et tous ceux dont la vie a été brisée et menacée.



Voyage en baie de Somme pour nos aînés

Vendredi 9 juin, le centre communal d'action sociale, le CCAS, a organisé le deuxième voyage de l'année pour les aînés : une excursion en Baie de Somme. Un programme riche et varié a été préparé pour l'occasion ! Tout d'abord, nos aînés ont été propulsés un siècle en arrière en empruntant un authentique train à vapeur de Saint Valéry sur Somme jusqu'au Crotoy. Ils ont traversé champs et marais et découvert tous les charmes verdoyants de cette baie. A leur arrivée, un succulent repas de poissons les attendait au « Res-

taurant du Port ». Pour clôturer la journée, une splendide balade en bateau a permis au groupe d'apercevoir quelques-uns des individus qui composent la plus grande colonie de phoques veaux-marins du littoral français. Avant de reprendre le bus, le groupe a pu profiter d'un temps libre dans la charmante ville du Crotoy.

Un grand merci à Mmes Isabelle Rousseau et Carole Allem pour l'organisation de cette magnifique journée où le soleil, était, en plus, de la partie.



La Fête Nationale célébrée le mercredi 13 juillet

Beaucoup de monde à la retraite aux flambeaux, animée par la prestigieuse troupe « Clowns en Folie » et pour le magnifique feu d'artifice que les Quincéens ont admiré et apprécié. Un grand bravo aux bénévoles de l'ACLS pour l'organisation de la soirée, à M. Philippe Bourgeois, policier municipal, à l'association TS EVENT présidée par Thomas Plaisant et son équipe pour l'animation du bal populaire, ainsi qu'aux agents des services techniques qui ont contribué à la réussite de la fête nationale.

Et de vifs remerciements également à vous, Quincéens, qui êtes venus nombreux au traditionnel rendez-vous du 13 juillet.



De belles activités pour les jeunes à l'accueil de loisirs et à l'école municipale des sports

Mercredi 22 juin une belle surprise concoctée par l'équipe d'animation attendait les enfants de l'accueil de loisirs : la fête des jeux gonflables !

Le 2 et 3 juillet, c'était le premier week-end ados encadré par 2 animateurs de l'accueil de loisirs. 16 jeunes ont participé à ce séjour sportif, axé sur l'accrobranche et organisé à la base de loisirs de Cergy Pontoise. Très bonne ambiance, bonnes parties de rigolades qui laisseront d'excellents souvenirs de vacances.

Une sortie de fin d'année a été également organisée par l'école municipale des

sports au Dock 69 au Clos du Chêne pour une matinée escalade avec 29 enfants. Ce fut un beau moment de partage et de découverte. Un très bel accueil du Dock a été réservé à nos jeunes !



Calendrier des manifestations

Septembre 2016

- Judi 1^{er}** : Rentrée scolaire
- Samedi 3** : Forum des associations de 14h à 17h30 à l'Espace Jean Ferrat
- Vendredi 9** : Ciné-club à 20h30, Espace Jean Ferrat
- Samedi 17 et dimanche 18** : Journées du Patrimoine à l'église, programme p 6 de l'Avis
- Samedi 24** : Concert des Fous chantants à 20h30 à l'église
- Judi 29** : Réunion publique à 20h à l'Espace Jean Ferrat, Procédure d'élaboration du PLU et présentation du PADD

Octobre 2016 jusqu'au 15/10

- Samedi 1** : Marché campagnard, place de la Mairie
- Vendredi 7** : Ciné-club à 20h30, Espace Jean Ferrat
- Samedi 8** : Kermesse de l'école Dixmeresse
- Samedi 8** : Concert AMPROD, Espace Jean Ferrat
- Samedi 15** : 1^{er} Forum Handicap, Espace Jean Ferrat